

JOURNAL DE LYON

Bureaux de VENTE: rue Centrale, 12

ÉDITION DU MATIN

Bureaux de VENTE: rue Centrale, 12

La rédaction ne répond pas des articles communiqués et ne se charge pas de les renvoyer. — Toute lettre non affranchie ou insuffisamment affranchie sera rigoureusement refusée.

Administrateur en chef:
A. SCHNEEGANS
Ancien député du Bas-Rhône.

ANNONCES ANGLAISES
30 c. la ligne

PRIX DE L'ABONNEMENT:
Ville de Lyon..... Trois mois : 9 fr. Six mois : 18 fr. Un an : 33 fr.
Département du Rhône — 10 fr. — 20 fr. — 40 fr.
Autres départements.. — 12 fr. — 24 fr. — 48 fr.
Pour l'étranger, le port en sus.
Les Abonnements partent du 1^{er} et du 16 de chaque mois.

ADMINISTRATION ET BUREAUX
A LYON
41, Rue de l'Hôtel-de-Ville, 41

Gérant:
G. THÉNÉSY
Imprimeur de M. Sarrailh, Lyon.

Le prix de l'abonnement est payable d'avance; on ne servira pas les demandes non accompagnées d'un mandat sur la poste à l'ordre du Gérant.

NOUVELLES DU JOUR

28 octobre.

Un fait, tristement caractéristique, vient de se passer à Châlons-sur-Marne. Par suite d'une bévue de nous ne savons quel employé de l'intendance, un détachement d'infanterie, dirigé par chemin de fer sur le camp de Châlons, s'est vu dans l'impossibilité de continuer sa route au delà de la gare de cette dernière ville, et a dû y séjourner toute une nuit. Or, Châlons est encore occupé par les Prussiens. Il en est résulté divers incidents regrettables. On en trouvera plus loin le récit détaillé. Les soldats s'échappèrent de la gare et se répandirent dans les cabarets, où ils se trouvèrent en présence de militaires prussiens appartenant à la garnison de Châlons. Les uns et les autres étaient armés, et sans l'intervention des autorités allemandes et françaises, peut-être aurions-nous à déplorer quelque grave conflit.

Notre Courrier de Paris fait très-justement ressortir, à cette occasion, combien il importe que, par l'épuration du personnel des administrations militaires, le gouvernement se hâte de prévenir le retour de semblables erreurs, trop fréquentes en tout temps, et qui, on le voit, peuvent avoir parfois les conséquences les plus funestes.

La note que le *Bien public* consacre à l'incident de Châlons annonce bien que le sergent-major qui commandait le détachement a été ou sera sévèrement puni, pour n'avoir pas su maintenir la discipline parmi ses hommes. Le soldat, qui a bousculé une sentinelle allemande, aura eu aussi ses quinze jours de prison en arrivant au camp. Soit, ils ont eu tort, mais sont-ils coupables que l'employé qui, par ignorance ou par distraction, inscrit sur la feuille de route du détachement la destination de Châlons au lieu de celle de camp de Châlons? Et le fonctionnaire de l'intendance à qui l'on présente cette feuille de route à signer, et qui la signe sans broncher, celui-là ne porte-t-il pas, dans cette affaire, la plus grosse part de responsabilité?

Un autre incident s'est produit récemment à La Fère, et a motivé, dans la presse, des commentaires assez vifs. Le ministre de la guerre entendait aujourd'hui d'y mettre fin par une note que publie le *Journal officiel*, mais qui ne nous paraît pas aussi concluante que semble le croire l'honorable général de Cissey.

Il s'agissait d'une réunion d'officiers dans laquelle un lieutenant-colonel, attaché à l'état-major du ministre de la guerre, aurait soutenu que l'armée était encore toute dévouée à l'empire; il aurait ajouté que le ministre de la guerre érigerait, le cas échéant, d'entraver l'expression publique de pareils sentiments, et qu'il se garderait bien surtout de sévir contre les militaires qui pourraient prendre part à des manifestations impérialistes, comme il l'a fait pour les manifestations républicaines de Grenoble.

Toute la scène est racontée, au reste, avec beaucoup de détails dans notre correspondance parisienne, et nous n'y insisterons pas, si ce n'est pour démontrer l'insuffisance de la note officielle qui conteste l'exactitude de ces faits. « On croit devoir faire connaître, dit cette note, que, loin de garantir l'authenticité de ce récit, tous les témoins mis en cause viennent unanimement et spontanément de protester contre les allégations contenues dans l'article précité. »

Où, quand et comment les témoins mis en cause ont-ils protesté? La note ne le dit pas, et si le ministre de la guerre est suffisamment édifié, le public ne l'est pas, et il attend des explications plus complètes.

Le gouvernement belge serait à la veille de reculer devant l'hostilité que l'opinion catholique manifeste contre le service militaire obligatoire. Le *Courrier de Bruxelles* annonce que les membres de la grande commission militaire réunie dans cette ville, n'ont pu se mettre d'accord sur le projet de réorganisation de l'armée. « Les membres civils de la commission, ajoute la même feuille, ont formellement refusé leur adhésion aux nouvelles réformes militaires. Le projet ne sera probablement pas présenté. »

Les journaux anglais discutent, avec un dé-

pit manifeste, la sentence arbitrale rendue par l'empereur d'Allemagne dans l'affaire de l'île San-Juan. On trouvera le reflet des impressions du public et de la presse dans notre correspondance de Londres, sur laquelle nous appelons l'attention du lecteur. La lettre de notre collaborateur contient, en outre, quelques détails très curieux sur une récente manifestation des *police-men* de Londres, et sur l'organisation de la police en Angleterre. La comparaison, qu'on pourrait être tenté d'établir entre la police anglaise et la police française, n'est malheureusement pas, on s'en convaincra aisément, à l'avantage de cette dernière.

De la réforme de l'enseignement secondaire.

IV

« Nous savions que nos enfants étaient surmenés, qu'ils n'avaient pas de temps pour la lecture et la réflexion. » Est-ce un adversaire de l'Université qui porte ce jugement sur l'enseignement de nos lycées? Non point, en vérité; c'est M. le ministre de l'instruction publique en personne. Or, c'est là un des faits, sur lesquels nous devons porter l'attention la plus sérieuse, au moment où il est question de réformer notre méthode.

Où, « nos enfants sont surmenés », tous ceux-là doivent le reconnaître qui n'ont pas perdu le souvenir de leurs années de lycée, ou qui suivent avec assiduité le travail de leurs fils, et il n'est malheureusement que trop vrai de dire que nos enfants « n'ont pas de temps pour la lecture et pour la réflexion. »

Voyez, en effet, comment la méthode actuelle entend l'instruction! L'élève n'a que quatre heures de classe par jour, nous dira-t-on? Sans doute; mais combien d'heures lui faut-il pour vaincre les devoirs qui dans ces quatre heures de classe s'accumulent sur lui?

C'est là que nous toucherons du doigt un des vices les plus funestes de la méthode, et nous voulons nous y arrêter très-particulièrement, parce que ce sont ces errements-là qui entraînent pour tout le reste de l'enseignement universitaire les conséquences les plus graves. Nous ajouterions même volontiers que c'est ici le noeud de toute la question, et que, si les autres réformes doivent porter des fruits, c'est par celle-ci qu'il faudra commencer.

L'action personnelle des maîtres, nous l'avons fait remarquer dans nos premiers articles, s'est effacée peu à peu dans nos lycées; le maître véritable, dans la méthode des jésuites, ce n'est pas le professeur, c'est le livre, le manuel, l'abrégé. Il y a là comme un reflet du principe supérieur de cet ordre fameux, comme une application de la pensée qui le guide dans toutes ses manifestations: l'homme disparaît devant une formule, dont il ne doit être que l'exécutant servile.

A quoi se passent les quatre heures de classe dans nos lycées? A des répétitions, à des dictées; le professeur « donne des devoirs », que l'élève « fera » chez lui ou à l'étude; le lendemain celui-ci revient en classe; le professeur constate s'il a appris ou s'il n'a pas appris; un jour par semaine la classe « compose », le professeur alors emporte à son tour chez lui les devoirs écrits, et les corrige, et il rapporte quelques jours plus tard la classification des élèves par ordre de mérite.

Où se fait donc le travail véritable, sérieux et profitable? Ce n'est point en classe, c'est au dehors. Et, ce travail terminé, l'élève assiste-t-il à sa correc-

tion? est-il partie active, partie présente seulement, dans cette révision de ses fautes? Non! c'est en son absence, c'est sans sa participation, que se fait la correction, et il n'en apprend que le résultat. Or, ce n'est pas le résultat qui est la chose importante; c'est la revue même du devoir, avec les observations qu'y apporterait le professeur, les réflexions de tout genre dont il l'accompagnerait: si l'élève doit profiter véritablement de ses devoirs, il faut que le maître lise avec lui, qu'il lui fasse remarquer les fautes commises, qu'il lui indique quelle était la tournure correcte ou le mot propre. Une heure de travail pareil est plus fertile en résultats qu'une semaine de cette application passive, que la méthode impose aujourd'hui aux enfants, pendant le temps qu'ils sont en classe.

L'activité de l'élève commence, alors que les portes du lycée se sont fermées derrière lui. Il se rend à l'étude ou chez lui; et là, il travaille. Les devoirs se déroulent devant lui; ils sont nombreux; ils le tiennent jusqu'à la nuit. Le professeur l'a placé devant des difficultés à vaincre et c'est à cela que s'est borné son rôle; c'est un autre qui devra prendre l'enfant par la main, l'aider dans ce travail, le plus pénible et de beaucoup aussi le plus sérieux et le plus fructueux, — et si, par malheur, l'enfant ne trouve pas autour de lui cet aide, si ses parents n'ont pas les moyens de lui donner un répétiteur, si son père est occupé ou s'il est mort, et si la mère reste seule devant ces devoirs qui dépassent les connaissances de la femme, — comment veut-on que l'enfant se tire de ces difficultés?

Or, cette partie du travail n'est-ce pas précisément le maître qui devrait la faire avec ses élèves? La classe ne devrait-elle pas être le lieu où l'élève apprend à travailler, apprend à penser, apprend à se rendre compte de ses erreurs? Le rôle du professeur, en bonne pédagogie, consiste-t-il à « faire un cours », ou plutôt ne devrait-il pas consister à se mettre en communion constante avec l'élève, à l'initier au travail, à le « corriger » devant lui et avec lui.

Bien nous garde d'être injustes à l'égard des professeurs de nos lycées! Nous savons fort bien qu'un grand nombre font des efforts très-méritoires pour s'acquiescer de cette besogne, délicate et dure entre toutes; mais que peuvent-ils contre la méthode? contre la routine? Les prescriptions sont là; elles leur imposent de faire comme leurs prédécesseurs ont fait; il faut qu'ils donnent un grand nombre de devoirs, il faut qu'ils obéissent, et s'ils réussissent à ajouter à ce labeur un peu de cette intervention personnelle dans le travail de l'enfant, nous devons leur en savoir gré, comme d'un reste de droit qu'ils nous accordent, et auquel rien ne les oblige. Aussi n'est-ce pas au corps enseignant que s'adressent ces critiques, mais à la règle qui le conduit et qui l'opprime.

Dans l'accomplissement de travaux qui résultent pour l'enfant de cette méthode d'enseignement, comment veut-on qu'il trouve du temps encore pour « la lecture et pour la réflexion? » Et un enfant qui ne lit pas, qui ne peut pas recueillir ses idées, qui n'a pas le loisir de laisser son intelligence digérer la multitude de choses qu'elle absorbe, quelle base donne-t-il à sa vie? comment se prépare-t-il à devenir un homme? qu'est-il, sinon une machine docile entre les mains d'un mécanicien plus ou moins habile?

L'enseignement des écoles ne doit

être pour l'enfant qu'une moitié de son éducation; c'est dans la famille, par la lecture, par la réflexion, qu'il doit compléter ce que le lycée lui apprend. Mais s'il n'a plus le temps de faire autre chose que ces « devoirs » inertes, que deviendra-t-il? Nous ne voulons même pas parler du développement du corps qui devrait marcher de front avec celui de l'esprit, et qui est singulièrement compromis par cette méthode: comparez nos conscripts à ceux que l'Allemagne nous a opposés et voyez laquelle des deux nations a le mieux préparé ses enfants à la vie et à la lutte. Mais, en dehors même de cette question, nous le demandons, que devient le développement de l'intelligence avec ces règles de l'ancienne méthode? Nous faisons peut-être de petits savants, des savants d'une espèce particulière, d'une nature singulièrement factice, ressemblant à cet *hominculus* de Goethe, qu'un alchimiste produisit en mélangeant des substances dans un bocal et qui ne put jamais vivre que dans son bocal; mais nous ne faisons pas des hommes. Or, si l'éducation du lycée ne réussit pas à faire de nos enfants des hommes, on peut dire hardiment que cette éducation est vicieuse. Il y faut porter remède et sans tarder.

Puisque « nos enfants sont surmenés », puisqu'ils « n'ont pas de temps pour la lecture et pour la réflexion », reformons la méthode qui produit d'aussi fâcheux résultats, et reformons-la immédiatement, car le temps presse.

Nous voudrions que, dans leurs réunions, MM. les professeurs portassent leur attention sur ces nécessités et que de leurs discussions sortissent des propositions nouvelles et spéciales, que M. le ministre sollicite de notre corps enseignant, et dont il serait heureux assurément de faire son profit. Sa réforme actuelle n'est qu'un commencement, la circulaire le dit expressément; de la collaboration active des professeurs et du ministre il peut sortir une réforme complète, une refonte raisonnée de la méthode qui nous a fait tant de mal et qui doit disparaître.

Jeu de l'été avait lieu à Sains, dans le département de l'Aisne, une distribution de prix de concours agricole, à laquelle présidait M. Henri Martin, député.

L'éminent historien a prononcé, à cette occasion, un remarquable discours, dont nous détachons le passage suivant, qui a été accueilli par les applaudissements enthousiastes de l'assistance.

L'orateur s'adresse aux instituteurs des campagnes présents à la cérémonie:

Aspirer aux premières places ne doit plus signifier aujourd'hui qu'aspirer à se rendre, parmi ses égaux, le plus utile à la patrie.

Cette émulation là, elle n'est plus blâmable; elle est légitime; elle est sainte. Nous la disons pour les maîtres comme pour les élèves appelés, les uns comme les autres, à de grands devoirs.

Nos pères, au commencement de la Révolution française, ont surtout parlé des droits, parce que, durant bien longtemps, les droits de l'homme et du citoyen avaient été foulés aux pieds. Ces droits sont reconquis, et personne ne peut plus nous les ravir.

Il faut donc désormais parler surtout des devoirs; car nous sommes tombés pour les avoir reconquis, et nous nous relèverons en nous connaissant et en les pratiquant.

Vous, instituteurs, vous avez des fonctions d'un bien haute importance à remplir dans la société. Vous avez autre chose à faire que d'acquiescer à nos enfants à lire, à écrire et à compter. Ces notions matérielles, auxquelles on limitait autrefois votre enseignement, sont bien nécessaires, sans doute; mais elles ne sont que le point de départ de l'instruction primaire. Vous avez, vous aurez de plus en plus à donner d'autres connaissances à vos

élèves, et ce n'est pas seulement des connaissances que vous avez à leur donner, ce n'est pas seulement de l'instruction, c'est aussi de l'éducation. C'est dans l'école publique que doit se préparer le citoyen. Vous avez à enseigner aux enfants de la France l'histoire de la patrie, à leur dire d'où vient la France, pour qu'ils puissent comprendre où elle doit aller; vous avez à leur parler de ses grands devoirs, et de ses fautes, de son rôle dans le monde, et de sa gloire passée, de sa chute, de laquelle elle se relèvera, de laquelle elle commence à se relever.

Vous aurez à leur enseigner la géographie, surtout la géographie de notre terre de France. Nous ne la connaissons pas, et nos ennemis la connaissent. Ils nous surprennent chez nous-mêmes, connaissant les lieux mieux que nous. Il faut que désormais tout enfant de la France connaisse tous les coins de son pays, tous les bois, tous les sentiers, tous les passages de rivière qui peuvent servir à la défense nationale.

Vous devrez aussi leur enseigner les connaissances et les exercices qui donnent à l'homme une santé robuste, un corps agile et fort. Il faut que la force physique soit au service de la force morale.

Vous aurez aussi, certainement, plus tard, à leur donner les notions élémentaires des lois de leur pays; il faudra qu'on sache, dès l'école primaire, quels sont les principaux devoirs du citoyen; quelles lois essentielles régissent la famille et la propriété.

Sur toutes ces connaissances, enfin, sur tout l'ensemble de cet enseignement doit planer la morale religieuse universelle, qui est le fonds commun de toutes les croyances, et qu'on ne déracinera jamais de l'âme humaine.

Instituteurs des enfants de la France, vos fonctions sont modestes, elles sont pénibles; mais elles sont bien belles, et, dignement remplies, elles vous font un titre bien respectable à l'estime publique.

Et vous, mes enfants, mon âge me permet de vous donner ce titre, vous êtes nés dans un temps malheureux; vous avez vu tomber bien bas cette patrie autrefois si grande: vous la voyez aujourd'hui commencer à relever sa tête meurtrie. C'est à votre génération qu'il appartient d'achever l'œuvre de réparation. Votre vie doit être sérieuse et sévère, mes enfants.

Aujourd'hui, il ne suffit plus d'être un honnête homme, même un bon citoyen; il faut être un citoyen-soldat. Vous le serez tous. Sachez bien que la France a un adversaire redoutable qui l'a surprise, accablée et mutilée, qu'il peut chercher, un jour ou l'autre, à achever sa ruine, et que vous pouvez, dès que vous serez grands, être appelés à donner votre vie pour la défendre. Cette pensée doit vous être toujours présente. Sachez bien qu'il faut à tout prix, à notre pays, l'ordre, l'union, une bonne discipline, et, à chacun de ses enfants, un cœur qui ne craigne rien et une âme dévouée avant tout à la France. Grandissez dans cette pensée, pénétrez-vous de ces sentiments, et vous aurez un jour la joie de vous dire que vous avez rendu à votre patrie le rang que Dieu lui a destiné dans le monde, et d'où les fautes d'autres générations l'ont pour un temps précipitée.

Vive la France!

Vive la République! la République basée sur le respect du droit et sur l'obéissance aux lois.

COURRIER DE PARIS

27 octobre 1872.

Je venais de parcourir, dans votre journal reçu ce matin, la lettre du 25 sur la confusion et la négligence dont j'accusais la plupart des services administratifs. Je ne trouvais, bien entendu, rien à en rétracter; mais je voyais encore moins à y ajouter. Je ne me doutais pas qu'un incident des plus tristes dut s'ajouter à donner raison.

Vous savez évidemment déjà de quoi je veux parler, et vos lecteurs le sauront en même temps que ce tourbillon leur tombera sous les yeux, puisque tous les journaux de Paris sont publics et que vous reproduirez certainement l'article du *Progrès de la Marne*, qui cause partout une si vive émotion.

Ainsi voilà où nous en sommes après les le-

çons de 1870! On envoie quatre-vingt-dix soldats en pays ennemi, et, pour les diriger, on ne place à leur tête qu'un sergent. Leur feuille de route est faite par un peu près, comme tout ce qui sort de l'intendance ou de l'état-major. Châlons ou le camp de Châlons, c'est la même chose pour ces employés formés sur la géographie; et ils libellent en conséquence, et le dignitaire aux signatures signés regarder; et voilà les quatre-vingt-dix soldats français qui tombent dans une ville occupée par les Prussiens et qui couchent sur les planchers d'une gare faute d'un gîte préparé!

Puis le sergent, naturellement, ne peut pas tenir ses hommes; quand une agglomération quelconque, fût-elle composée de petits saints, se sent abandonnée à elle-même, elle échappe à tout ordre, à toute discipline. A-t-on jamais vu, d'ailleurs, faire commander un tel nombre par un simple sergent et dans de telles circonstances? Bref, ces soldats se répandent en ville, et les Prussiens s'en emparent. Après toutes nos humiliations, pouvait-on en attendre encore une de plus? Et nos vainqueurs ont-ils assez le droit de nous dire: « Vous voyez que vous ne savez rien et n'êtes bons à rien! »

Et moi, étais-je dans le vrai en vous écrivant qu'il nous faut renouveler notre administration, à commencer par l'administration militaire et les états-majors où la moitié du personnel est endormie et incapable et paralyse l'autre moitié?

C'est l'affaire du gouvernement de donner ce coup de balai. On dit le gouvernement furieux de cette affaire, et désireux que les journaux ne ménagent pas les coupables. Mais, je vous le répète, le premier coupable, c'est lui, qui ne sait pas tailler hardiment à travers un monde de séminalistes et de négatifs. Va-t-il y avoir ici quelque un de frappe? Oui, peut-être le pauvre sergent, qui n'en peut mais...

De reste, cette affaire n'est pas la seule qui tombe aujourd'hui sur le dos du gouvernement. Celle des fameuses barques, où, par conséquent, de l'évacuation, a un caractère de décision encore plus affligeant.

Les barques destinées aux Prussiens ne sont pas prêtes, monsieur, et l'on ignore quand elles le seront. Il pleut dans celles qui sont achevées, et les Prussiens, très naturellement, les refusent.

Le gouvernement ne publiera donc pas au *Journal officiel* la note qui lui a été demandée, pour annoncer la date de la libération des deux départements; il n'en sait plus rien lui-même; il dit qu'il l'espère pour le 15, mais ce n'est nullement probable.

Jolie journée pour nous que celle d'aujourd'hui, pour nous, pour le gouvernement et aussi, bien entendu, pour les Prussiens qui doivent bien rire! Et l'on s'étonne ensuite que des masses ignorantes crient à la trahison! Mais est-ce qu'un tel degré d'incurie n'y ressemble pas?

Pour couronner ce concours d'aventures, nous avons encore la note de l'*Officiel*, sur une conversation d'officiers rapportée par l'*Indépendance belge*. Les détails suivants, que je puis à une source assez bien informée, édifieront vos lecteurs sur ce mystère.

C'était à La Fère, dimanche dernier, 25 octobre, jour des élections. Chez le colonel Brissac, colonel du 17^e régiment d'artillerie, se trouvaient réunis à déjeuner plusieurs officiers d'artillerie de la garnison, savoir: le général d'artillerie Picot de Lapeyrouse; le lieutenant-colonel du 17^e d'artillerie Delattre; le chef d'escadron d'artillerie Gougis (17^e régiment); le capitaine Bellier et le lieutenant de Ganay (17^e régiment); M. Rigaut, chef d'escadron d'artillerie de la mobile pendant la guerre, et un des défenseurs improvisés de La Fère en 1870; le colonel Morel, directeur de l'arsenal d'artillerie à La Fère, et enfin le personnel en l'honneur duquel le déjeuner avait lieu, M. le lieutenant-colonel Fabre, de l'état-major, aide de camp du ministre de la guerre, et en ce moment en permission ou congé à La Fère.

La conversation arriva sur le terrain politique; M. le colonel Fabre après une péroraison tendant à persuader à ses auditeurs qu'on ne considérât au ministère de la guerre la situation actuelle que comme des plus provisoires dans le sens de la république, dont il était loin de se représenter comme un partisan, termina ainsi:

« La journée était prise par M. de Mérolle, qui, tout glorieux de cette intimité, ne savait qu'inventer pour se montrer à ses côtés et crier à tout Bordeaux: « Vous voyez comme je suis bien avec Sainte-Austreberthe; je suis son ami, et dans la ville il n'a trouvé que moi, moi seul, Mérolle de Brossac de Gaudens, digne de lui tenir compagnie. »

Des déjeuners arrangés par M. de Mérolle, Sainte-Austreberthe tombait dans des diners du monde officiel; puis, de ces diners, dans des soupers qui eussent assurément surpris l'avocat général Saige, si, revenant au monde en ce hôtel qu'il avait fait construire par l'architecte Louis, il avait vu comment de nos jours on comprend le culte des bien-séances et le respect du décorum.

Mais, le soir même de son entretien avec Fréchina, Sainte-Austreberthe modifia brusquement cette vie de plaisirs et de fatigue. Après la séance de la commission, à laquelle il avait assisté avec un air grave qui simulait très-bien le recueillement et la réflexion, il annonça à M. de Cheylus qu'il allait se coucher.

« Etas-vous malade, cher ami? s'écria le préfet; vous vous appliquez trop. Ces gens à idées nous tuent avec leurs explications. »

« J'ai besoin de repos. »

« Vous dormirez tard demain; nous avons ce soir un petit souper qui s'annonce comme devant être assez drôle. J'ai fait venir « la professe »; vous savez, la petite de Pressac. Nous aurons aussi Caroline Telier, qui viendra après le théâtre. L'innocence des champs aux prises avec la corruption des villes, ce sera piquant. Il faut voir ça. »

Mais tout fut inutile, Sainte-Austreberthe s'excusa et tint quand même à s'aller coucher.

(A suivre.)

Supplément du JOURNAL DE LYON
Du 29 Octobre 1872. 24

UN MARIAGE

Sous le second Empire

Par Hector MALOT

Rien n'est plus simple. M. Donis nous a dit, n'est-ce pas, qu'en cette saison M^{me} Donis restait à Châteaun-Pignon, parce qu'il pouvait aller passer avec elle trois jours par semaine? Qu'il soit retenu à Bordeaux pendant ces trois jours, et c'est M^{me} Donis qui viendra le passer ici avec lui. Il aime sa femme comme un jeune marié, il ne voudra pas rester séparé d'elle pendant toute une semaine; il la fera venir.

Et comment puis-je retenir M. Donis à Bordeaux, si ses sentiments de jeune marié, comme vous dites, le poussent vers Châteaun-Pignon. Dois-je le faire arrêter? J'y suis décidé si vous le jugez utile, et je n'y mets qu'une condition, c'est que vous me fournirez un motif d'arrestation; malgré mon expérience en cette matière, je ne vois pas du tout de quel crime on peut charger le père Donis.

Mon motif est emprunté à la comédie et non au drame: nous ne faisons donc arrêter

personne. Seulement vous organisez une commission officieuse pour étudier la question de l'amélioration de la navigation dans la Gironde; comme il y a urgence à ce que j'emporte à Paris, pour les y défendre, les conclusions de cette étude, on réunit la commission tous les soirs pendant six jours, huit jours, dix jours, le temps nécessaire enfin à obtenir mes preuves, et voilà tout.

« Mes compliments, cher ami. »
« N'est-ce pas que ce n'est point trop mal trouvé, et que cette combinaison a toutes sortes d'avantages. D'abord elle nous permet d'observer la femme; puis, en même temps, elle me met en relations quotidiennes avec le mari et me donne l'occasion de le gagner, si je ne suis pas trop maladroit. Enfin elle m'introduit dans la maison et auprès de la jeune fille. J'espère bien que la famille Donis va me traiter comme un galant homme à qui elle doit une profonde reconnaissance. Seul M. Heyrem pourra se montrer inquiet. »

« Oh! lui, je vais le faire sceler de tous côtés; je ne veux pas qu'une seule phrase de son travail reste debout. A-t-on vu un pareil personnage avec sa comparaison d'oiseau de proie, non mon cher monsieur; oiseau moucheur, oui. »

Les choses s'accomplissent suivant les dispositions de ce plan, et quand M. de Cheylus annonça à M. Donis qu'il voulait profiter du séjour de Sainte-Austreberthe à Bordeaux pour étudier à fond la question de la navigation dans la Gironde, le commerçant n'eut pas assez de paroles de gratitude pour ce beau zèle, qui lui parut tout naturel.

« Je savais bien qu'il vous suffirait de voir, dit-il, pour être converti à nos idées. »
On se réunit donc tous les soirs à la préfecture, et M^{me} Donis vint avec Marthe s'établir dans sa maison des allées de Tourville, afin de ne pas laisser M. Donis seul pendant tout le temps que durerait le travail préparatoire de la commission.

Quand Sainte-Austreberthe voulut s'excuser d'avoir causé ce changement d'habitude à la famille Donis, il se trouva que tout le monde, au lieu de lui savoir mauvais gré de son désir (qu'il avait) de hâter le travail de la commission afin de retourner à Paris, était plein de reconnaissance pour lui. C'était à croire qu'il n'avait eu souci que de servir les intérêts de chacun.

Ce fut alors que l'agent Fréchina, mis à la disposition de Sainte-Austreberthe, entra en fonctions.

Ce Fréchina était un homme de trente à trente-deux ans, petit, mince, chétif, atteint d'une calvitie précoce qui ne lui avait laissé autour du crâne qu'une étroite couronne de cheveux blancs frisés; marchant le dos voûté en rasant les murailles et en rassurant à chaque pas ses lunettes, qui glissaient sans cesse sur son nez osseux, il avait en tout l'air humble d'un maître d'études sifflé par ses élèves et bousculé par ses directeurs.

Lorsqu'il fut qu'il était attaché au service de M. le vicomte de Sainte-Austreberthe, il laissa paraître sur son visage pâle un éclair de joie. Il se considérait comme déplacé à Bordeaux, comme exilé sur un théâtre indigne de ses talents, et il espérait bien en montrant ce dont il était capable à un personnage tel que le fils du général de Sainte-Austreberthe, être appelé à Paris. C'était l'occasion de se révéler qu'il n'était pas, malgré son zèle et son ambition, ne s'était pas présentée pour lui.

Il écouta discrètement les explications de Sainte-Austreberthe, et, sans phrases, sans protestations, il promit de faire de son mieux pour contenter « M. le vicomte et ne le compromettre en rien. »

Il ne se permit qu'une seule question, à savoir: « Si l'aurait-il venir chercher M. le vicomte quand la dame à fêter serait enfermée avec celui qu'elle allait voir. »

« Pas du tout: il me suffit de connaître la

maison où cette dame va, l'heure à laquelle elle y entre, l'heure à laquelle elle en sort, enfin, au nom de qui est loué l'appartement dans lequel elle se rend.

Malgré le zèle et la finesse de Fréchina, Sainte-Austreberthe n'eut pas aussi tôt qu'il l'espérait ces renseignements, qui, au premier abord, paraissent assez faciles à obtenir.

Le premier jour, après son arrivée à Bordeaux, M^{me} Donis ne sortit pas; le second jour elle reçut la visite de M. de Mérolle, qui passa deux heures chez elle; le troisième, elle fit une promenade en voiture en compagnie de Marthe; le quatrième, elle sortit seule, mais ce fut pour faire des achats dans des magasins de la ville où Fréchina la suivit; le cinquième, elle resta encore chez elle; enfin, ce fut le sixième seulement que Fréchina eut quelque chose d'important à raconter, mais ce quelque chose ne fut pas ce que Sainte-Austreberthe avait espéré.

« La dame que je dois surveiller, dit Fréchina, qui n'avait jamais prononcé le nom de M^{me} Donis, comme si ce nom n'existait pas pour lui, est sortie de chez elle à deux heures et demie; elle était seule. Elle est allée d'abord rue Esprit-des-Lois, où elle a acheté un petit bouquet de jasmin; elle a pris une voiture qui l'a menée à l'établissement hydrothérapique du docteur Salzedo. Il était trois heures moins cinq minutes quand elle est entrée, elle est ressortie à cinq heures vingt minutes. »

« M. de Mérolle est-il venu? »

« Je ne l'ai pas vu. »

« Comment! elle est restée seule tout ce temps à l'établissement hydrothérapique? »

« Je ne dis pas qu'elle y est restée, répondit Fréchina avec un sourire froid; je dis qu'elle y est entrée à trois heures moins cinq minutes et que pour moi elle en est ressortie à cinq heures vingt minutes. Mais je ne parle que pour moi, je ne parle que de la porte devant

laquelle j'étais en observation. Seulement il faut que M. le vicomte sache que l'établissement a deux portes: la principale, devant laquelle je suis resté, et une autre sur les derrières du jardin. »

La personne en question peut donc être sortie par cette porte et avoir été faire une promenade pendant que je l'attendais. Si monsieur le vicomte y consent, je m'ajoutai un collègue, et pendant qu'il sera posté à la porte principale, j'irai à la porte de derrière, et je pourrai ainsi suivre cette dame si, comme tout le fait supposer, elle sort par là.

Assurément le vicomte consentait à l'adjonction de ce collègue. Que lui importait le nombre des agents de police qui seraient chargés de surveiller M^{me} Donis; ce qu'il voulait, c'était que cette surveillance donnât un résultat certain et rapide. Rapide surtout, car d'un instant à l'autre pouvait arriver la lettre de Bour

« Le ministre de la guerre pense ainsi que je viens de le dire. Aussi il est décidé à ne pas refuser, il accordera à tous les officiers qui lui en feront la demande la permission d'aller présenter leurs respects à l'empereur Napoléon III, ainsi qu'aux princes d'Orléans et à M. de Combe de Chambord, mais il est par faitement décidé à ne souffrir de personne dans l'armée un acte de présence aux manifestations de M. Gambetta ou de tout autre partisan de la république radicale. »

Sur quelques observations de M. Rigault, commandant des mobiles de 1870, et comme bourgeois le plus indépendant des invités, M. le colonel Fabre ajouta :

« Mais, monsieur, l'esprit de l'armée est hostile à la république. Nous qui sommes au ministère de la guerre dans la position la meilleure pour en juger, nous savons que si l'empereur se présentait demain en France, l'accueil serait avec enthousiasme. »

Vive protestation de M. Delattre, lieutenant-colonel du régiment. Insistance nouvelle de M. Fabre, qui finit par être seul de son avis.

Tels sont, dit-on, les faits que l'Indépendance a rapportés d'une façon plus ou moins explicite et dont le récit lui a valu le démenti de ce matin. Mais tout mauvais cas est niable, et l'opinion publique ne voudra sans doute pas que l'on s'en tienne là. Tout ce que je puis vous dire, c'est que le colonel Fabre, s'il a parlé comme on le prétend, ne sait ce qu'il dit.

L'avenir national, comme je l'ai écrit hier, annonce que le président Grant et le gouvernement suisse avaient envoyé leurs félicitations à M. Thiers dès qu'ils avaient connu le résultat des élections de dimanche dernier. Cette nouvelle est complètement inexacte ; cette démarche n'aurait pas été convenable ; elle eût été un acte de reconnaissance des deux républiques se garderaient bien de se mêler des affaires intérieures de la France.

Le Français annonce que tous les membres du cabinet sont loin de partager l'optimisme qu'on affecte dans les antichambres de la présidence. M. Dufaure, notamment, ne se ferait aucune illusion sur la gravité de la situation. Ces inquiétudes seraient aussi partagées par les hommes les plus importants du centre gauche.

Les renseignements du Français sont tout à fait inexacts et M. Dufaure est en complète communauté d'idées avec M. Thiers, qui est parfaitement satisfait de l'état intérieur de la France et de ses relations avec l'étranger.

Le Bulletin conservateur républicain donne les renseignements suivants sur la discussion qui a eu lieu vendredi entre M. l'amiral de Gueydon et M. de Lucet, en présence de M. Thiers.

Mardi matin, pendant que le conseil des ministres, présidé par le chef de l'Etat, recevait les rapports de M. l'amiral de Gueydon, relatifs à l'administration de notre colonie, M. de Lucet se présenta au palais et demanda à être introduit auprès de M. Thiers pour être entendu contradictoirement avec le gouverneur de l'Algérie ; ainsi, disait-il, que cela lui avait été promis par M. le président de la République.

Mardi l'après-midi, M. de Lucet, on réussit à lui faire comprendre que l'entrée du conseil des ministres était interdite à tous ceux qui n'avaient pas été mandés.

Quelques heures après, le secrétaire général de M. Thiers adressa à M. de Lucet l'invitation de se trouver jeudi à deux heures à la présidence en même temps que M. l'amiral de Gueydon. M. de Lucet répondit sur-le-champ, et parait-il, assez vivement, qu'il est membre de la commission de permanence, dont la séance coïncidait avec l'heure de l'audience. On dut faire observer à l'honorable député de l'Algérie que le chef de l'Etat avait fixé cette heure conformément à un programme de travaux arrêté d'avance, que l'amiral était prévenu, et que la déférence due au président de la République exigeait que M. de Lucet voulût bien s'en tenir à l'audience qui lui avait été accordée, sauf à faire acte de présence à la commission de permanence. Le lendemain, à deux heures, l'amiral attendait à la présidence ; M. de Lucet n'arriva qu'à deux heures vingt minutes. On fut prévenu M. Thiers, et en sa présence, le député d'Algérie développa tous les griefs qu'il nourrit contre l'administration de l'Algérie, les réformes qu'il préconisait, etc.

Le Bulletin ajoute que M. de Gueydon est resté maître du champ de bataille.

Voici la note du Journal officiel dont parle plus haut notre Courrier de Paris :

Le journal l'Indépendance belge a cru, dans son numéro du 25 de ce mois, devoir entretenir ses lecteurs d'une conversation qui aurait eu lieu à La Fère, dans une réunion intime chez un officier supérieur de la garnison, et dans laquelle un autre officier supérieur, attaché à l'état-major du ministre de la guerre, aurait exposé certaines idées politiques et fait intervenir, à cette occasion, la personnalité du ministre.

Ce journal ajoute que les témoins de cette conversation sont, lui assure-t-on, prêts à en garantir l'authenticité.

Dans l'intérêt de la vérité, on croit devoir faire connaître que, loin de garantir l'authenticité de ce récit, tous les témoins mis en cause viennent unanimement et spontanément de protester contre les allégations contenues dans l'article précité.

Le gouvernement ne s'est nullement préoccupé, assure l'Événement, de la plainte déposée par le prince Jérôme Napoléon contre le gouvernement français assigné en la personne de M. Victor Lefranc, ministre de l'Intérieur.

Le prince a été expulsé par mesure de sûreté et dans un but politique. Les tribunaux ne peuvent en aucun cas connaître d'une affaire de ce genre. Le parquet s'est en effet déjà déclaré incompétent.

L'abrogation de l'article 73 de la constitution de l'an VIII n'avait rien à voir à cette affaire. Cette abrogation est en faveur de ceux qui auraient été lésés par l'excès de zèle d'un fonctionnaire ; mais elle n'autorise en rien le recours contre le gouvernement quand il agit au nom de la sûreté publique.

Le parquet n'avait donc pas donné suite à la plainte, c'est donc l'Assemblée nationale qui aura à se prononcer sur l'expulsion du prince.

M. Grévy, président de l'Assemblée, a renvoyé à la question la lettre du prince et les explications à lui adressées sous la signature de MM. Rouher et Maurice Richard.

Le Times assure que le gouvernement, s'il est interpellé au sujet de l'affaire du prince Napoléon, réclamera un bill d'indemnité de l'Assemblée.

La question préliminaire se posera si la lettre du prince doit être assimilée ou non à une pétition.

NOUVELLES ET BRUITS

M. Thiers continue à travailler chaque jour avec les chefs des principaux services afin de donner à l'Assemblée, à sa rentrée, un compte indiscutable de l'état de nos affaires.

Il a déjà travaillé, comme l'on sait, avec les

hauts fonctionnaires du ministère des finances ; il travaillera ensuite avec ceux de la guerre, puis avec ceux des autres ministères.

Nous sommes en mesure, dit le Temps, de confirmer les renseignements donnés par quelques journaux sur l'abandon du projet concernant la présidence à vie : M. Thiers aurait reconnu que cette institution serait incompatible avec la forme républicaine.

Les personnes qui avaient d'abord songé à la présidence à vie se borneraient à proposer une présidence de quatre ou cinq ans, avec faculté de réélection.

La répartition du contingent de l'armée et de la réserve de l'armée active se fait par arrondissement, et le tiers des jeunes gens inscrits est incorporé dans l'armée.

Les conscrits du département de la Seine étant au nombre de 14,363, le tiers destiné au service militaire est de 4,794.

On assure que, pendant le cours de l'hiver prochain, il y aura deux réceptions par semaine au ministère des affaires étrangères. Ces réceptions, paraît-il, ont pour objet de fournir aux membres du corps diplomatique en résidence à Paris l'occasion opportune de se mêler régulièrement à la société française, sans qu'il devienne nécessaire de faire eux-mêmes leurs propres présentations.

Le comte Apponyi, ambassadeur d'Autriche à Paris, est de retour à son poste, après un séjour prolongé en Suisse.

Le duc de Mecklembourg-Schwerin, qui était incognito à Paris depuis quatre jours, est reparti hier pour l'Allemagne.

La division bavaroise du camp de Châlons a dû évacuer hier le camp. Un bataillon seulement devait rester sur la demande du commissaire extraordinaire français, pour la garde du camp, jusqu'à l'arrivée des troupes françaises.

Le mouvement d'évacuation va continuer activement, assure-t-on ; le seul motif des retards était dans la certitude que le gouvernement français voulait avoir de l'acceptation des baraquements par les autorités allemandes, afin que le logement chez l'habitant fût absolument évité ; cette certitude étant maintenant acquise, l'évacuation des deux départements va être immédiatement opérée.

Aujourd'hui lundi, les restes de Henri Heine doivent être exhumés du cimetière Montmartre et transférés dans le caveau de sa famille, à Hambourg.

Le projet de réorganisation du Mont-de-Piété de Paris, présenté dernièrement à M. Thiers par son directeur, a été examiné et approuvé dans ses dispositions essentielles. L'intérêt serait abaissé à 9 p. 0/0 au total, tous frais compris. Il reste actuellement à Paris jusqu'à 12 et au-dessus. Le taux de 9 p. 0/0 est trouvé encore très-élevé.

Pendant toute la journée de samedi, le feu a encore couvé dans les décombres des bâtiments incendiés, rue Pagevin, à Paris.

Les rues Jean-Jacques-Rousseau et Pagevin étaient interdites au public.

Les pertes de M. Martin, fabricant de papiers peints, sont évaluées à plus de 200,000 francs, dont une partie seulement est couverte par des assurances.

On assure que le décret qui nomme M. Faye directeur de l'Observatoire, en remplacement du regretté M. Delannay, a été soumis hier à la signature de M. Thiers.

Le Paris-Journal publie en tête de ses colonnes une note pour expliquer que, par suite d'observations transmises officieusement, il a dû renoncer à la publication du parallèle de l'entrée de Napoléon à Berlin et de l'entrée de Guillaume à Paris.

Le Siècle rappelle aujourd'hui un curieux renseignement contenu dans un ouvrage du colonel d'Andlau, récemment nommé membre de la commission d'organisation militaire sur les événements du siège.

Le colonel raconte qu'au moment de s'éloigner de son armée, le maréchal Bazaine jeta ces mots comme dernier adieu à ses amis : « Cette affaire aura au moins un bon côté, elle fera cesser la résistance de Paris et rendra la paix à notre malheureux pays. »

Voici le relevé exact du nombre actuel des sergents de ville de Paris et de Versailles.

Ils sont, dans les deux villes, au nombre de 6,801. 1,500 appartiennent aux brigades centrales, 360 sont préposés à la garde de l'Assemblée nationale et de l'hôtel de la présidence. Les autres sont répartis dans les vingt arrondissements, où ils font ce que l'on appelle le service des *blots*, lequel consiste à se promener de long en large dans un espace déterminé.

En somme, il existe en 1872, pour la capitale ainsi dédoublée, 1,800 sergents de ville de plus qu'en 1870.

La ville de Nanterre, célèbre par ses concours de rosiers, risque d'avoir prochainement une illustration d'une autre nature.

En vertu d'un arrêté du préfet de la Seine, rendu le 18 octobre, il sera procédé, à Paris et à Saint-Denis, à une enquête administrative sur l'ancien projet de la construction d'une maison de répression sur le territoire de Nanterre, au lieu dit « la Nouvelle-France. »

Samedi sont partis, sous la conduite d'agents de la sûreté, les vingt-deux condamnés au bannissement qui restaient détenus dans les prisons de Versailles.

Comme ils avaient demandé à être transportés en Amérique, les agents les ont accompagnés jusqu'au Havre pour surveiller leur embarquement.

Chacun des condamnés a reçu 100 fr. en sortant de prison, et, selon la coutume, leur voyage est aux frais de l'Etat ; parmi eux se trouvait le nommé Marie, ancien officier de lanciers.

Le tribunal correctionnel d'Amiens a rendu son jugement dans une affaire d'entrepreneur de contrebande, qui depuis longtemps préoccupait l'opinion publique par l'importance même des faits poursuivis.

Les prévenus étaient au nombre de soixante : quarante-huit ont été condamnés. Le chiffre total des amendes prononcées s'élève à 2 millions 300,000 fr.

Le principal importateur, François-Dominique Marcel, a été condamné à une amende de 181,470 fr., décime en sus.

Parmi les principales condamnations pécuniaires, il faut encore citer les suivantes : Dubourg et la femme Dubourg, solidairement, en 91,500 fr. d'amende ; Jules Heulin, de Vignacourt, et Désiré Heulin, de Neuville, solidairement, en 144,200 fr. d'amende ; — Valentine Bette, en 97,460 fr. d'amende ; — Ledieu, dit Barbier, à une amende de 127,770 fr. ; — La veuve Théodore Dutilloy, à une amende de 589,930 fr. ; — La nommée Pélagie Dutilloy, à une amende de 501,420 fr. ; — Devillers, à une amende de 445,760 fr.

Ont en outre été condamnés : François Mar-

cel, en une année d'emprisonnement ; Hugues, en six mois ; Delaviers, en quatre mois ; Baras, en un an ; Debray, en trois mois ; Gustave Quesnu, en quinze jours ; Mouillon, en quinze jours, et Back et la femme Fombonne, chacun en un mois de la même peine.

On lit avec plaisir à l'Officiel une longue série de nominations de percepteurs, dépossédés de l'Alsace et de la Lorraine, qui sont pourvus d'un nouvel emploi en France.

La liste des Alsaciens-Lorrains qui ont opté pour la nationalité française s'élève en ce moment, au ministère de la justice, à 230,000 noms.

Cette liste est publiée par fascicules dans le Bulletin des lois, et on peut se la procurer à l'imprimerie nationale au prix de 20 centimes la feuille.

Les journaux anglais annoncent que le steamer *Nestorian*, parti jeudi dernier de Liverpool, avait à son bord un certain nombre d'émigrants venus de l'Alsace-Lorraine, en destination de la colonie anglaise du Canada. Ces émigrants habiteront la colonie aux frais du gouvernement français jusqu'à ce qu'ils aient une occasion de fonder des établissements permanents.

Les jours de l'ancienne manufacture impériale des tabacs à Strasbourg sont comptés : le gouvernement prussien a pris la décision d'en faire cesser l'exploitation fiscale, et le chancelier de l'empire vient de présenter au conseil fédéral un projet de loi l'autorisant à vendre ce vaste établissement, qui représente une valeur de plusieurs millions de thalers. L'exposé des motifs de la loi dit simplement que le monopole des tabacs n'existant pas en Allemagne, l'administration du pays de l'empire (*Reichsland*) n'a point à continuer indéfiniment une exploitation industrielle.

La Gazette d'Angsbourg est en colère ! Il paraît qu'au théâtre italien de Saint-Petersbourg, dans un opéra qu'elle ne nomme pas, le public aurait accueilli M^{lle} Mallinger, par des huées et des sifflets, « non à cause de son chant mais parce qu'elle est allemande », tandis qu'un saut d'applaudissements enthousiastes l'apparition d'uniformes français sur la scène.

La chanteuse Lucca, ajoute le journal allemand, d'origine autrichienne, n'était pas exposée aux mêmes traitements. Il faut en conclure, hélas ! qu'un dépit de l'entrevue des souverains, la haine des Allemands ne fait que s'accroître depuis deux ans.

On écrit de Madrid à la Gironde : « Un fait singulier, et peut-être sans précédent dans l'histoire du suffrage universel, vient de se produire à propos de l'élection d'un député de la Biscaye. »

« A la suite des dernières élections, on reçut à la chancellerie les procès-verbaux du collège de Durango, desquels il résultait qu'un certain M. Soler avait obtenu une majorité considérable. »

« La session s'ouvrit, mais le victorieux Soler ne parut point. M. Castro, le bon questeur, le seul fonctionnaire espagnol qui ait résisté aux balayages périodiques des partis, M. Castro se mit en peine de ce représentant peu pressé. Il demanda Soler à tous les échos des montagnes de la Biscaye. Pendant plusieurs jours il se livra à une correspondance éhénée avec les autorités de Durango : « Avez-vous vu Soler ? » leur demandait-il. A quoi les gens de Durango répondaient avec une surprise mal dissimulée : « Nous avons nommé Soler, mais nous ne l'avons jamais vu. »

« La question n'en revenait pas. Elle fut sur le point de promettre, par l'organe du *Diario de Avisos*, une récompense honnête à qui lui apporterait Soler ; mais elle ne put donner suite à ce projet, par suite de l'impossibilité où elle était de donner le signal de départ. »

« Les choses en sont encore là ; personne n'a toujours vu Soler. »

On annonce de Turquie que le sultan a relevé l'ex-grand vizir Mahmoud de l'obligation de fournir les deux millions et demi au paiement desquels il avait été condamné il y a quelque temps.

L'affaire de Châlons.

Nous empruntons au Progrès de la Marne le récit des faits regrettables qui viennent de se produire à Châlons :

Hier matin vendredi, dit ce journal, à Châlons, nous avons eu sous les yeux un spectacle déplorable.

Cent hommes environ, infirmiers et ouvriers d'administration, envoyés de Paris au camp de Châlons, pour préparer l'arrivée de troupes françaises, débarquaient jeudi, à dix ou onze heures du soir, à la gare de Châlons, et en repartaient hier vendredi à dix heures du matin. On croit peut-être qu'ils ont passé la nuit dans les logements préparés d'avance ? Non ; ils sont restés à la belle étoile, libres de se coucher sur les trottoirs, sans nourriture et sans ordre, sous les yeux des soldats étrangers. Où était le chef du détachement ? Où étaient les officiers ? Il n'y en avait point. Un sergent seul commandait.

Ils devaient, paraît-il, arriver à quatre heures de l'après-midi et être expédiés immédiatement sur Mourmelon ; mais, à force de circuits inutiles dans Paris, ils ont manqué le train et éprouvé un retard de plusieurs heures.

Epernay, nous dit-on, les habitants voulaient les retenir et les loger ; nos soldats ont refusé une offre aussi gracieuse pour ne pas violer la consigne, et lorsqu'ils descendaient du train à Châlons, personne n'était prévenu, ni la mairie, ni les habitants, qui se seraient fait une joie de les recevoir. Deux ou trois de nos concitoyens, qui par hasard se trouvaient à la gare, se sont seuls empressés d'offrir un abri à quelques-uns d'entre eux ; mais la plus grande partie des soldats n'ont pas eu de gîte.

Est-il étonnant après cela que certains de nos soldats aient manifesté quelque impatience d'être abandonnés sans ordre dans une ville encore occupée ? Que s'est-il passé ? Nous ne pouvons le dire au juste ; mais nos soldats ont été désarmés et consignés par les troupes d'occupation jusqu'au moment de leur départ pour le camp.

Ce récit est complété ainsi par le Temps :

Quatre-vingt-dix hommes environ formant une compagnie d'ouvriers sont arrivés à Châlons jeudi soir à dix heures trois quarts, en destination du camp de Châlons, comme le rapporte le Progrès ; mais l'employé du ministère de la guerre, qui ignorait sans doute que le camp est à trois ou quatre lieues, avait fait la feuille de route pour Châlons ; la, aucun train n'était prêt pour les conduire à Mourmelon.

Cette compagnie était conduite par un seul sergent ; les hommes n'avaient que leur sabre ; le sergent n'eut pas assez d'autorité pour retenir ses hommes à la gare, et plusieurs entrèrent dans la ville ; ils se rendirent dans des cabarets où ils firent naturellement quelque bruit ; l'un d'eux se moqua même d'une senti-

nelle prussienne. L'autorité militaire allemande fit alors enlever les sabres à tous les soldats français et ne les leur restitua que le lendemain matin au moment de leur départ. Ils ont été de nouveau désarmés à leur arrivée au camp.

Le soldat qui s'était moqué de la sentinelle prussienne a été emprisonné dès son arrivée au camp, pour quinze jours ; quant au sergent, qui n'a pas su maintenir la discipline parmi ses hommes, il sera puni par ses chefs hiérarchiques ; mais on ne peut empêcher de trouver que l'administration supérieure est la première et la vraie coupable.

ÉTRANGER

Angleterre.

(Correspondance particulière du Journal de Lyon.)

XXIV.

Londres, 25 octobre 1872.

Décidément, le système d'arbitrage international ne réussit pas à l'Angleterre. Elle vient encore d'avoir le dessous dans l'affaire de l'île San-Juan, pendante entre elle et les Etats-Unis d'Amérique.

Voici de quoi il s'agit. La ligne de démarcation entre le territoire anglais de la Colombie et le territoire américain, n'est formée par aucune limite naturelle.

En 1846, une commission anglo-américaine régla les limites par un traité conclu évidemment avec légèreté de la part des représentants de l'Angleterre, car ils négligèrent de spécifier dans ce traité que l'île de San-Juan était comprise dans la partie de territoire revenant aux Anglais.

Cependant, en étudiant de près ce traité on voit que son interprétation ne peut faire l'objet d'un doute. L'île de San-Juan commande complètement le canal situé entre l'île de Vancouver (aux Anglais) et le continent américain. Enlever aux Anglais San-Juan, c'est donc livrer à l'ennemi en cas de guerre, leurs possessions en Colombie et l'île de Vancouver elle-même, puisqu'une batterie établie sur l'île de San-Juan peut aisément fermer à leurs vaisseaux l'entrée du canal.

Il n'est donc pas possible que les signataires anglais du traité de 1846 aient pu commettre la sottise inqualifiable d'accorder, dans l'esprit du traité, cette île aux Etats-Unis. — Malheureusement on ne peut avoir leur propre témoignage à cet égard, car ils sont aujourd'hui tous morts.

Les Américains opposent à ces raisons les arguments suivants :

« Les limites entre les deux pays, disent-ils, sont indiquées sur une longueur de plusieurs centaines de milles par une ligne fictive qui marche de l'est à l'ouest, en suivant le 49° parallèle. Cette ligne, prolongée au-delà du continent, allait couper en deux l'île de Vancouver. On détourna donc la ligne médiane, de façon à laisser l'île entière à l'Angleterre. »

Quant à l'île de San-Juan, vos représentants ont négligé de spécifier à quel elle devait revenir ; tant pis pour vous. Nous la considérons comme notre bien. Il est juste que cette île nous dédommage de la cession entière de l'île de Vancouver. »

C'est tout ce que l'interprète l'esprit d'un traité. L'Angleterre refusa donc d'accepter cette manière de voir, et il fut convenu que les deux parties soumettraient leur différend à l'empereur d'Allemagne.

Après une longue étude de la question, l'empereur Guillaume vient de donner un verdict non seulement d'une impartialité discutable, mais dépassant de beaucoup ce qu'on attendait de son arbitrage. Il a déclaré que, pour lui, le traité de 1846 doit être interprété en faveur de l'Amérique, c'est-à-dire que l'île de San-Juan doit revenir à cette dernière puissance.

Or, on demandait uniquement à l'arbitrage arbitre « quelle était des deux prétentions la plus conforme à l'esprit du traité de 1846. L'empereur allemand a donc dépassé les limites de sa compétence, en déclarant que le traité doit être interprété de telle ou telle façon. C'est faire pencher trop clairement la balance d'un côté. »

Au lendemain de l'arbitrage arbitraire de Genève, une telle décision ne pouvait manquer d'exciter vivement l'opinion publique en Angleterre. Tout le monde est ici d'accord sur ce fait qu'une sympathie intéressée de la Prusse pour les Etats-Unis est clairement manifestée dans le verdict, et un article dans le *Daily Telegraph* de ce matin montre assez que ce sentiment est officieusement partagé.

Cet arbitrage pourrait bien être un trait de machiavélisme prussien, plutôt qu'un monument de justice internationale ; dans tous les cas, il ne s'engagera pas en amour l'indisposition générale qui règne ici contre l'Allemagne, et en cela nous n'avons pas à nous plaindre.

J'ai cru devoir vous raconter cette affaire *in extenso*, à cause de l'importance qui s'y attache, et je vous tiendrai au courant des conséquences probables du verdict prussien.

Au milieu de tous ces événements politiques, les questions sociales cherchent à leur solution patiemment et sans relâche. C'est vous dire que nos graves multiples flous rissent encore de tous côtés. Ces jours-ci, une nouvelle grève vient d'apparaître à l'horizon : la grève de la police.

Les policemen de Londres avaient adressé, il y a quelque temps, une pétition à leur chef, demandant une augmentation de salaire et un changement dans le système des tours de service. Le colonel Henderson leur répondit prudemment que tout était pour le mieux dans les meilleurs des polices possibles, et qu'il n'y avait pas lieu de prendre leurs demandes en considération.

Aussitôt, les policemen ont répondu que, leurs confrères de la cité de Londres étaient mieux payés et faisant moins d'heures de service, il n'y avait pas de raison pour qu'ils fussent moins favorisés, et qu'en conséquence, ils insisteraient sur leurs réclamations et s'adresseraient plus haut pour obtenir justice. En effet, ils ont de nouveau pétitionné, mais cette fois au gouvernement. La presse et le public ont pris parti pour eux, et l'autre jour un grand meeting de policemen a eu lieu à Cannon-Street-Hotel, sous la présidence d'un membre du parlement. Les policemen avaient commencé par déclarer qu'ils ne se mettraient en grève qu'à la dernière extrémité, ne pas compromettre la sûreté de leurs concitoyens. Plusieurs autres meetings ont eu lieu depuis, et quelques policemen ont fait des discours véritablement remarquables par leur bon sens et leur modération.

Il est probable que ces braves gens vont obtenir ce qu'ils demandent, grâce à leur ferme attitude, et surtout au mouvement tout puissant de l'opinion publique en leur faveur. Je crois que l'Angleterre est à peu près le seul pays de l'Europe où le corps de la police pourrait ainsi faire valoir publiquement ses droits, et en appeler de ses chefs au gouvernement et à l'opinion, sans encourir les mesures les plus répressives. La seule idée que des policemen peuvent tenir des meetings et y débattre leurs intérêts doit faire hausser de pitié les épaules à nos hôtes de Chislehurst. Ce n'est pas non plus la police de Berlin qui pourrait se permettre des actes semblables.

La vérité est qu'en Angleterre, la police est

un service public tout comme un autre, aussi honorable et honoré que les postes ou les douanes, et composé de membres appartenant non à un parti politique en possession du pouvoir, mais au pays tout entier.

Le mot de police n'a pas ici le sens... désagréable qu'il implique malheureusement en France et ailleurs, car on sait les immenses services que ces dignes et braves gens nous rendent jour et nuit.

Les officiers de la police métropolitaine sont reçus dans la meilleure société et j'en connais pour ma part plusieurs dont l'éducation et le caractère sont tout à fait à la hauteur de l'utile mission qu'ils remplissent.

La police anglaise n'est pas politique, et c'est là le secret de sa force et de l'estime qu'elle inspire. Un policeman est fait pour garder les rues, indiquer le chemin, protéger des vieillards, constater le cas de flagrant délit et veiller sur les portes de nos maisons. Pour le reste, il nous pouvons nous garder nous-mêmes. Il suffit d'avoir vécu quelque temps à Londres pour savoir avec quelle conscience les policemen s'y acquittent de leur mission. On les voit le soir se glisser le long des murailles avec leur lanterne sourde à la ceinture, se postant aux coins des rues, afin d'embrasser du regard un plus grand espace ; à chaque maison, ils s'arrêtent, examinent chaque fenêtre et poussent la porte pour s'assurer qu'elle est bien fermée. Si par hasard vous avez oublié de la fermer, ils frappent, et vous montrent votre erreur après avoir poliment demandé pardon pour le dérangement et pour le fait d'avoir passé le seuil, ici inviolable, de votre domicile.

Une dame, au milieu du jour, craint-elle de s'aventurer à travers le tourbillon des voitures des quartiers populeux, elle s'adresse à un policeman ; aussitôt celui-ci lui met la main sur l'épaule et élève l'autre main ; à ce simple signe, la foule des voitures s'arrête instantanément et le représentant de loi conduit la dame saine et sauve de l'autre côté du trottoir. En cas d'attaque ou pour tout autre motif, un policeman a le droit de requérir l'assistance des passants, et un citoyen requis au nom de la loi ne peut lui refuser son concours.

Il y a naturellement parmi les constables ou policemen des exceptions à la bonne règle ; il serait plutôt étonnant qu'il n'en fût autrement. On doit cependant reconnaître que ces exceptions sont assez rares, car dans l'année 1871, sur les milliers d'hommes qui composent la police métropolitaine, 23 seulement ont encouru des punitions pour mauvaise conduite ou abus de pouvoir. C'est une proportion rassurante pour le public.

Espérons donc que nos constables obtiendront satisfaction de leurs demandes et continueront ainsi à remplir leurs difficiles et périlleuses fonctions avec un zèle plus grand encore et une fidélité de plus en plus digne de leur caractère et des institutions de leur pays. L. M. K.

P.-S. — Le gouvernement anglais, cédant aux sollicitations pressantes du docteur Livingstone, et sans doute aussi à des considérations politiques, vient d'envoyer à Zanzibar sir Bartle Frere, ex-gouverneur de Bombay, muni de pleins pouvoirs, avec la mission de faire cesser dans l'Afrique centrale la traite des nègres par tous les moyens possibles et une fois pour toutes.

On en est la candidature de M. Greeley.

On écrit de New-York, 10 octobre, au Temps :

Vous connaissez déjà le résultat des élections d'avant-hier. L'éclatante victoire des républicains dans l'Ohio, le Nebraska, l'Indiana, la Pensylvanie, ne laisse aucun espoir aux partisans de M. Greeley.

La lutte a été très vive. Le moment était décisif. Assurément les Etats du Nord s'étaient déjà prononcés en faveur du général Grant. Mais la Géorgie avait donné la majorité aux démocrates, et dans des deux Carolines le résultat du scrutin restait ouvert aux interprétations les plus diverses. Le vote des Etats du centre, où les majorités ont de tout temps été flottantes, allait donc permettre d'apprécier l'intensité des nouveaux courants d'opinion. On connaîtrait dans quelle mesure le pays avait pu changer de sentiments à l'égard du général Grant, et quelle impression avait produite M. Greeley, dans son nouveau rôle, sur le corps électoral.

Les efforts des partis redoublèrent. Trainé de meetings en meetings par les politiciens qui le traquaient de toutes parts, l'électeur vit fondre sur lui une formidable avalanche de documents électoraux de toutes provenances : lettres, articles de journaux réunis en volume de petit format, discours imprimés, brochures, biographies, pamphlets de toutes sortes, s'abattaient sur le promeneur. Vous levez les yeux, une pancarte vous avertit que M. Greeley est un second Franklin. Vous tournez la tête, un homme-affiche vous informe que le général Grant est un second Washington.

Je ne vous dis rien des accusations, des insultes, des calomnies de toutes sortes qui sont l'inévitable partage de tous les candidats à un poste quelconque. Celui-ci à une concussion ; celui-là est un simple filou. Le général Grant était ivre tel jour, à telle heure, dans tel endroit ; vingt personnes l'ont vu, dit la Tribune. M. Greeley a été mêlé à de scandaleuses tripotages ; telles personnes en ont les preuves écrites, observe le Times.

Les choses en sont venues à ce point que le général Butler, qui, plus que tout autre, est fait à ces manières, ayant été tour à tour la victime et l'auteur de semblables propos, faisait remarquer hier, dans un discours prononcé à Cooper Institute, que si la presse des deux partis disait vrai

ie dans une question qui touche aux plus grands intérêts industriels du pays. Tout ce que nous savons des pourparlers engagés avec le Foreign-Office, ce sont les journaux anglais qui nous l'ont appris. Le secret le plus absolu a entouré de ce côté du droit les négociations depuis si longtemps engagées et jamais peut-être notre gouvernement si caotique n'a poussé si loin la caoticté que dans cette circonstance.

Le gouvernement britannique a raisonné autrement; il a pensé qu'il ne saurait s'entourer de trop de renseignements et que tout avis était bon à entendre. C'est pourquoi il a frappé à toutes les portes, même à celles des simples particuliers. Si l'application des nouveaux tarifs démontre des erreurs presque inévitables de taxation et d'évaluation dans les drawbacks, aucun reproche de négligence ne pourra lui être adressé tandis que nos industries ne manqueront pas d'en faire retomber la faute sur les négociateurs français, et en cela il aurait pleinement raison. Notre gouvernement a ainsi ouvert gratuitement la porte à toutes les récriminations; il ne tardera sans doute pas à s'en apercevoir, mais alors, il sera trop tard.

REVUE FINANCIÈRE

La semaine s'est passée, pour la Bourse,

comme la précédente, l'œil fixé sur la Banque d'Angleterre; chaque jour on attendait les nouvelles de Londres pour tâcher d'y découvrir l'élévation ou la non-élévation du taux de l'escompte. Il en est résulté un véritable mouvement de bascule dans les cours de nos fonds publics, qui s'élevaient dès que les nouvelles semblaient bonnes, et retombaient dès qu'elles étaient moins. Comme, finalement, le *statu quo* a été maintenu, la clôture de la semaine est très-ferme et se fait presque aux plus hauts cours.

On s'est ingénié, pendant cette huitaine, à trouver des palliatifs; on a d'abord prétendu que la Banque de France ferait à celle d'Angleterre un prêt de 100 millions de francs; puis, on a fait courir le bruit que la Banque d'Angleterre sollicitait du parlement des adoucissements aux rigueurs de ses statuts, afin de lui permettre d'augmenter le chiffre de sa circulation de billets par rapport à son encaisse monétaire. Rien n'est venu confirmer ces dires.

Les nouvelles reçues ce matin de Londres annoncent une détente dans le taux de l'escompte, qui se traiterait assez facilement à 5 7/8.

Les prévisions du taux de l'escompte à Londres ont amené une hausse sensible sur le cours d'Angleterre, qui a un instant touché le cours de 25 7/2; aujourd'hui on est plus faible et offert à 25 68.

L'or se traite de 11 à 14 0/0 de prime.

En Italie, le papier sur France, après s'être

maintenu calme à 108.60, a repris sa tendance à la hausse et clôture rare à 108.90.

(Circulaire du Crédit Lyonnais.)

SPECTACLES DU 29 OCTOBRE

GRAND-THÉÂTRE
LES BRIGANDS, opéra-bouffe en 3 actes.
UNE MAUVAISE NUIT EST BIEN TÔT PASSÉE, c.-v. en 1 a.
On commencera à 7 heures 1/2.

THÉÂTRE DES NOUVEAUTES, COURS MORAND
Relâche. — Demain spectacle.

THÉÂTRE DU GYMNASSE, QUAI SAINT-ANTOINE
LES PREMIÈRES ARMES DE RICHELIEU, c.-v. en 2 actes.
MISS MUTTON, comédie en 3 actes.
On commencera à 7 heures 1/2.

PALAIS DE L'ALCAZAR

Tous les soirs, à 8 h. précises, représentation de
45 chevaux CIRCUS CLOTTI 70 personnes
Travail de haute école par les pur-sang Cora, Emir, Colcaill, présentés par M. C. Clotti.
Exercices équestres de M^{rs} Ashby, V. Lambert, Eichler, Jeannette, et de M^{rs} A. Loyal, Gassion, Ashby, etc. — Les Clowns Virtuoses. — Grands exercices d'acrobatisme et de force par les familles Bedini et Castagna.

MISS VICTORIA
la célèbre vélocipédiste aérienne, qui traverse sur un vélocipède la coupole de l'Alcazar sur un câble tendu à 15 mètres d'élévation.
Clowns comiques, animaux savants, etc., etc.

BULLETIN METEOROLOGIQUE

du 28 octobre

PAR BOULADE, ING.-OPTICIEN

THERMOMÈTRE	PRESSION	ÉTAT	VENT
minima	maxima	du ciel	à 7 h. du m
+10°	+16°	0,735	couvert
Hauteur de la Saône au-dessus de l'étiage... 1.10			
Sa température... +12°			
Hauteur du Rhône au-dessus de l'étiage... 0.25			
Sa température... +13°			
Quantité d'eau tombée à Lyon du 1 ^{er} au 15 octobre... 0,153			

CHANGEMENT DE DOMICILE

Le docteur MOURGUE, successeur de M. Auguste JOUFFROY, dentiste, a transféré son cabinet, rue de Lyon, 15.

HOTEL DES CÉLESTINS

SERVICE SPÉCIAL
pour la sortie des théâtres et des concerts
SALONS CONFORTABLES
PRIX MODÉRÉS 4356

NOS DÉPUTÉS

A L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Leur Biographie et leurs Votes

SUR LA LÉGISLATURE DE 1871-1872.

SUITE DE L'APPRECIATION ET DES RÉSULTATS DES ÉLECTIONS DU 20 OCTOBRE 1872

Sous ce titre, la librairie A. LE CHEVALIER, rue de Richelieu, 61, met en vente un livre qui restera comme l'un des documents les plus précieux sur notre vie politique, depuis la terrible phase de l'invasion jusqu'à ce jour.

UN VOLUME IN-18, 3 FRANCS.

La Philosophie positive, revue politique, littéraire et scientifique dirigée par MM. E. Littré et G. Wyrouboff, a commencé, le 1^{er} juillet dernier, sa cinquième année.

Le dernier numéro de cette publication (septembre-octobre 1872) contient : — *La Doctrine du réel*, par P. Pichard. — *L'Ordre et le Progrès*, par A. Dubost. — *La Poule et la Paule*, par E. Littré. — *Du Redressement moral de l'homme*, par E. de Pompy. — *Opinion d'un civil sur la Défense de Paris*, par E. Littré. — *Gauche*, par F. Papillon. — *Le Cri de l'homme* (poésie), par H. Stupuy. — *Le Cri de l'homme* (poésie), par F. Frank. — *Fragments de Lucrèce* (Livre II), par A. Lefèvre. — *De l'influence du milieu ou Mésologie*, par le Dr

Bertillon. — Variétés. — Bibliographie, etc.

PRIX D'ABONNEMENT

Paris 20 fr. Départements 25 fr. Étranger 30 fr.

Un an... 20 fr. Six mois... 12 fr. Trois mois... 6 fr.

Toutes les communications doivent être adressées à M. Caubet, 10, rue de Seine, à Paris.

MICHEL LÉVY FRÈRES, ÉDITEURS

Rue Auber, 3, place de l'Opéra

LIBRAIRIE NOUVELLE, boul. des Italiens, 15.

EN VENTE:

L'HOMME-FEMME

Par Alex. DUMAS Fils. — Un volume grand in-18. — Prix : 2 francs (franco).

Ce remarquable ouvrage est l'événement du jour. M. Al. Dumas fils y soutient, de toute son autorité, la plus éloquent et la plus poignante des thèses, sur un sujet brûlant, bien digne de tenter le talent humain, scrupuleux et profondément incisif de l'auteur de la Dame aux Camélias, du Demi-Monde et de l'Affaire Clémenceau.

IMPRIMERIE H. STORCK,

RUE DE L'HOTEL-DE-VILLE, 78. — LYON.

ANNONCES LEGALES, JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

Etude de Me ALEX. huissier, rue Childebert, 4.

VENTE JUDICIAIRE

Le mercredi trente octobre mil huit cent soixante-douze, à onze heures du matin, rue de la Barre, 14, à Lyon, il sera procédé à la vente aux enchères publiques d'un comptant : table ronde, armoire à glace, glaces, chaudières, tables, chaises, pendules, fauteuils, vases, batterie de cuisine, ustensiles de ménage, etc., le tout saisi.

4374

IA

VELOUTINE

Ch. FAY

Se trouve chez tous les Coiffeurs et Parfumeurs

—

UN ALSACIEN d'âge mûr, demande une place de concierge. — Adresser les offres aux initiales A. L., au bureau du journal.

ROB-SAVARES

DÉPÔT-TOURNEUR

Perfectionné

POUR LA FAUSSE CURESSON DES

Maladies contagieuses

Faiblesse des organes.

Pertes. Affections cutanées.

Vices du sang.

Les guérisons nombreuses et authentiques opérées chaque jour par ce précieux et puissant remède, ont été publiées de tout éloges et sont les plus beaux titres de ce remède à la confiance publique dont il jouit constamment.

Expéditions par correspondance

S'adr. à M. TOUSSAINT, ch. pharm. de 1^{re} classe,

RUE PIZAY, 12, au 1^{er} étage,

près de l'Hôtel-de-Ville, à LYON.

SERVICE DES SUBSISTANCES MILITAIRES

ACHAT DE DENRÉES

Le samedi deux novembre 1872, il sera procédé, à deux heures de l'après-midi, à l'adjudication publique, sur soumissions écrites, d'une fourniture de

6,000 QUINTAUX MÉTRIQUES DE BLÉ

à livrer dans le magasin militaire de la place de Lyon.

L'instruction et le cahier des charges relatifs à cette adjudication sont déposés dans les bureaux de la sous-intendance militaire (rue Sainte-Hélène, n° 33), où le public sera admis à en prendre connaissance.

4375

ASTHME

oppression, catarrhe, guérison sûre par le

Remède d'Abyssinie d'Eschard. Boîte, 5 fr.

Dépot à Lyon, Barnoud, rue de Lyon, 3, dépôt du vin au grenier EXBAR, tonique autorisé.

4372

TARNAVASSI

6, rue Ferrandière, 6

Atelier de brochage et cartonnage. — Rognures fines à vendre.

EAU DE MÉLISSE

des CARMES

du Frère MATHIAS

A. EMERY

rue Vacon, 54, Marseille.

Contre: Apoplexie, Vertiges, Vomissements, Vapeurs, Maux de cœur, Syncopes, Crampes d'estomac, Indigestions, Diarrhées, Choléra, etc., etc.

Dépot, place des Terreaux, 9, Lyon, dans les bonnes pharmacies, et chez les principaux épiciers. — 1 fr. le flacon.

PRIME GRATUITE

En s'abonnant dès maintenant et directement à la Science pour

Tous pour 1873 (18^e année) on reçoit gratuitement ce journal jusqu'à la fin de la présente année.

La Science pour Tous.

16 colonnes grand in-4, texte compacte

paraissant tous les samedis, avec de nombreuses gravures intercalées dans le texte, traite de toutes les questions intéressant l'Agriculture, la Physique, la Chimie, la Zoologie, l'Astronomie, l'Hygiène, etc.; elle rend compte des inventions et découvertes industrielles, et donne dans chacun de ses numéros une analyse complète des séances de l'Institut et des sociétés savantes.

Seule publication, actuellement en France, de science vulgarisée, elle convient à tous ceux qui veulent s'instruire ou se tenir au courant des diverses branches de la science.

Adressez le montant des abonnements, 7 francs par an en un bon de poste, à M. MARY DURAND, rédacteur en chef, rue de Rivoli, 196. Paris.

4333

REEMPLACEMENTS MILITAIRES

MAISONS RÉUNIES

Pelletot et Grange

Pour souscrire, s'adresser au bureau: PLACE BELLECOUR, 17.

Paiement après libération.

4317

AGENCE DES MESSAGERIES MARITIMES

ET DES MESSAGERIES NATIONALES

PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS

DÉPARTS du Lundi 28 Octobre au Lundi 4 Novembre 1872.

Jour	Part	Destination	Capitaine
Jeudi 31 oct. midi.	Pour Naples et Alexandrie	Pélusse, c. Bouhée, l. d. v.	
Vendredi 1 ^{er} nov. midi.	Pour l'Algérie, Syrie, Smyrne et la Syrie.	Alphée, cap. Isnard.	
Samedi 2 » 5 h. s.	Pour Alger.	Aréthuse, cap. Courcier.	
Samedi 2 nov. 5 h. s.	Pour Naples, le Pirée, le Danube et la mer Noire.	Tage, c. Pintel, l. d. v.	
Samedi 2 » 8 h. m.	Pour Londres	Indus, cap. Rival.	
Dimanche 10 » 10 h. m.	Indes, Cochinchine, Chine et Japon.	AVA, capit. Rousseau, l. d. v.	
Dimanche 24 nov. 10 h. m.	Indes, Cochinchine, Chine, Japon, la Réunion et Maurice.	Dupleix, cap. Ravier.	

DÉPART DE BORDEAUX

Mardi 5 nov. Portugal, Sénégal, Brésil et la Plata. Nizza, cap. de Sover, l. d. v.

Mercredi 20 » Portugal, Sénégal, Brésil et la Plata. Rio-Grande, cap. Giost, l. d. v.

SERVICES COMBINÉS AVEC LA COMPAGNIE DE NAVIGATION MIXTE

Jour	Part	Destination	Capitaine
Mercredi 30 oct. 5 h. s.	Pour Oran directement, et par transbordement pour Nemours, Gibraltar et Tanger.	Oasis, cap. Guisulpho.	
Jeudi 31 » 5 h. s.	Pour Alger, Bougie et Djidjelli.	Zouave, capitaine Pécon.	
Vendredi 1 ^{er} nov. 5 h. s.	Pour Philippeville et Bone.	Oran, capitaine Ours.	

Les Messageries Nationales acceptent, en outre, les marchandises pour Messine, Catane, Tunis, Dellys, Bougie, Djidjelly et pour toute destination quelconque desservie via Marseille par vapeur ou par voilier.

Pour passage et renseignements, s'adresser aux bureaux de l'Agence, place des Terreaux.

41 RUE DE L'HOTEL-DE-VILLE 41

A LOUER

en totalité ou en partie

UN VASTE LOCAL

situé au centre des affaires

AYANT 17 CROISÉES DE FACADE

AU PREMIER AU-DESSUS DE L'ENTRESOL

S'y adresser

41 RUE DE L'HOTEL-DE-VILLE 41

COURS OFFICIEL DES MARCHANDISES EN GROS

Abréviations : N nominal. — M. manque. — S. C. sans cours.

Les prix sont cotés aux 100 kil. et au kil.; pour les spiritueux, à l'hectolitre et entretail, et hors barrière, pour les marchandises sujettes aux droits d'octroi.

Grains et Farines

BLÉ de France 29 30 50

— exotique 29 35

SEIGLE 16 50 17

ORGE de brasserie 16 50 17

— de mouture 16 50 17

AVOINE 16 50 17

SON 11 50 12

FARINE de boul. 1^{re} 55 56

— ronde 51 52

ÉGÉULE indigène M.

RIZ Pégus M.

RISON du Piémont M.

Graines fourragères et oléagineuses

GRAINES de Trèfle de France nouvelles 112 114

— de Luzerne, de France nouvelles 111

— de Colza ou Navette 41 42

Amandes

AMANDES de Provence, en sorte 155 160

— à la dame, du Languedoc 115

POIVRE

POIVRE lourd Allépé 375

SUCRE

SUCRE en pains, du Nord 1^{re} sorte 166 167

— 2^e 165

— 3^e 164

— de Marseille 1^{re} M.

— 2^e 163 164

— pillé 163 164

SIROP de glucose, 42 degrés 76

Cafés

CAFFÉ jaune de l'Inde Malabar 365

CAFFÉ RIO M.

— Java vert 365 370

— jaune 365 370

— Saint-Domingue 350 355

CAFFÉ Guadeloupe habitant 385

— Martinique M.

— Bourbon pointu M.

— Moka Zanzibar M.

Cacaos

CACAO Maragnan 360 265

— Caraque 340 400

— Martinique 245 250

BOURSE DE LYON — Lundi 28 Octobre (de 11 h. à midi 1/2).

RENTES ET ACTIONS

Au comptant

1^{er} Cours Plus haut Plus bas 2^e Cours

3 0/0 53 10 53 20 53 10 53 20

Coupons 53 10 53 20 53 10 53 20

Porteur 53 10 53 20 53 10 53 20

5 0/0 Emprunt 84 40 84 45 84 40 84 45

Coupons 84 40 84 45 84 40 84 45

Libérés 83 30 83 35 83 30 83 35

5 0/0 1872 87 15 87 20 87 15 87 20

Coupons 87 15 87 20 87 15 87 20

4 1/2 497 497 497 497

Ob. Trés. 60/0 497 497 497 497

Ob. Trés. 60/0 497 497 497 497

Ob. Trés. 60/0 497 497 497 497

Ob. Trés. 60/0 497 497 497 497

Ob. Trés. 60/0 497 497 497 497

Ob. Trés. 60/0 497 497 497 497

Ob. Trés. 60/0 497 497 497 497

Ob. Trés. 60/0 497 497 497 497